

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 29 NOVEMBRE 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'occasion de cette séance. Monsieur le maire présente les nouveaux membres du comité consultatif jeunesse pour l'année 2020. Par la suite, il souligne la performance exceptionnelle de quatre (4) athlètes du « Club aquatique de Pointe-Claire inc. » au « Canadian Masters Swimming Championship ». Une centaine de clubs provenant du Canada et des États-Unis ont participé à ce championnat. Monsieur le maire présente également trois (3) des quatre (4) nageurs, car la quatrième nageuse ne pouvait pas être présente à la séance.

Monsieur le maire fait une mise à jour en ce qui concerne le Code Villageois. En décembre 2018 et en janvier 2019, nous avons tenu dans le Village des consultations publiques et réalisé un sondage en ligne sur l'avenir du Village de Pointe-Claire.

À la suite de ces travaux, nos experts ont revu le Code villageois, et ils ont proposé des changements. Nous avons rencontré monsieur Michel Forest, président de la Société pour la sauvegarde du patrimoine, pour lui partager les principaux changements étudiés.

Nous tiendrons une consultation publique à ce sujet, le mardi 21 janvier 2020, à 18 h 00, pour vous expliquer les changements proposés et entendre vos commentaires.

Monsieur le maire mentionne, également, que le 10 décembre 2019, à 19 h 30, une séance extraordinaire sera tenue pour l'adoption de notre budget 2020. Cette séance sera disponible en webdiffusion sur notre site web.

2019-733

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance avec les modifications suivantes :

- Au sujet inscrit à l'item 10.08, nous devrions y lire « 9 900 000 \$ » et non « 9 950 000 \$ » ;
- Ajouter l'adresse 234, avenue Braebrook au sujet inscrit à l'item 10.13 ;
- Ajouter à l'item 20.24 : « D'autoriser la participation du maire Belvedere, de mesdames les conseillères Thorstad-Cullen, Homan et Stainforth et de messieurs les conseillers Stork et Cowan, au congrès de la « Fédération canadienne des municipalités (FCM) » qui se déroulera à Toronto du 4 au 7 juin 2020 » ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 30.26 ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.01 : Approbation – PIIA – 15, avenue Bowling Green ;
- Ajout d'un sujet sous « Varia » 60.02 : Ratifier – Colloque « Repensons notre Territoire ».

2019-734 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la
séance ordinaire du 5 novembre 2019.

2019-735 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 26 SEPTEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver les recommandations de la réunion du comité de circulation du 26
septembre 2019 à l'exception des items suivants :

- Item 10 : Ne pas assujettir les espaces de stationnement pour personnes handicapées à une limite de temps ;
- Item 19 : Rejeter la recommandation ;
- Item 38.5 : Retourner le dossier au comité de circulation.

2019-736 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 30 OCTOBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les recommandations de la réunion du comité de circulation du 30
octobre 2019.

2019-737 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Stella Haley :

- La pollution par le foyer au bois ;
- Le devoir de protéger les enfants.

Madame Michèle Lesage :

- La promesse d'achat « Koebra » et le déplacement des fils : Qui assumera les coûts ?

Monsieur Yvon Calbert :

- Remerciements : « Les Amis du Vieux Moulin » ;
- Le centre Noël-Legault : L'ascenseur.

Madame Jennifer Besse :

- Les techniques de déneigement.

Madame Susan Weaver :

- Les ateliers participatifs : Est-ce que la réglementation concernant la démolition sera renforcée ?
- Quelles améliorations la Ville a-t-elle apportées pour l'environnement ?

Monsieur Stéphane Licari :

- Demande une précision sur les modifications du Code Villageois.

Monsieur Garry Spiller :

- Zéro déchet ;
- Les jardins sur les toits.

Monsieur Andrew Swidzinsky :

- La procédure de la consultation du plan d'urbanisme.

Madame Genny Gomes :

- Consultation publique du plan d'urbanisme.

Monsieur Michel Forest :

- La nomination de madame Joanne Poirier ;
- Remerciements suite à la rencontre qui a eu lieu concernant les modifications au Code Villageois.

2019-738

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter un règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2020.

2019-739

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2712 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN CE QUI CONCERNE LES DATES DES SÉANCES DE L'ANNÉE 2020

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2712 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Pointe-Claire en ce qui concerne les dates des séances de l'année 2020.

2019-740

ADOPTION – RÈGLEMENT FORMANT LE COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement formant le comité d'art public de Pointe-Claire.

2019-741

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA ZONE RÉSIDEN TIELLE Re47 RELATIVEMENT AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS) ET AU NOMBRE D'ÉTAGES

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour la zone résidentielle Re47 relativement au coefficient d'occupation du sol (COS) et au nombre d'étages.

2019-742

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DES DISPOSITIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT PC-2880 (CODE VILLAGEOIS) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LES LIMITES DE ZONES, LE NOMBRE D'ÉTAGES ET LA HAUTEUR DANS LES ZONES UP1 ET UP2, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES EMPIÈTEMENTS EN MARGES MINIMALES

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de règlement modifiant des dispositions de zonage du règlement PC-2880 (Code Villageois) de la Ville de Pointe-Claire concernant les limites de zones, le nombre d'étages et la hauteur dans

les zones UP1 et UP2, les entrées charretières et les empiètements en marges minimales ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-743

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PC-2892 CONCERNANT L'IMPLANTATION DE PROJETS DE CONSTRUCTION MIXTES OU RÉSIDENTIELS DANS CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire PC-2892 concernant l'implantation de projets de construction mixtes ou résidentiels dans certaines parties du territoire ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-744

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS ET PLATEAUX SPORTIFS DE LA VILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 890 000 \$, À CES FINS

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux dans les parcs, espaces verts et plateaux sportifs de la Ville, ainsi qu'un emprunt de 890 000 \$, à ces fins ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-745

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 9 900 000 \$, À CES FINS

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, ainsi qu'un emprunt de 9 900 000 \$, à ces fins ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-746

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 560 000 \$, À CES FINS

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux sur les bâtiments municipaux, ainsi qu'un emprunt de 3 560 000 \$, à ces fins ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-747

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR INDUSTRIEL, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 850 000 \$ À CES FINS

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur industriel, ainsi qu'un emprunt de 850 000 \$ à ces fins ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-748 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 450 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES ET POUR L'ACQUISITION DES NOUVEAUX VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 450 000 \$ pour le remplacement et la mise à niveau de la flotte de véhicules et pour l'acquisition des nouveaux véhicules et équipements ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-749 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT DES DISPOSITIONS DE ZONAGE DU RÈGLEMENT PC-2880 (CODE VILLAGEOIS) DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LES LIMITES DE ZONES, LE NOMBRE D'ÉTAGES ET LA HAUTEUR DANS LES ZONES UP1 ET UP2, LES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES EMPÎTEMENTS EN MARGES MINIMALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un projet de règlement modifiant des dispositions de zonage du règlement PC-2880 (Code Villageois) de la Ville de Pointe-Claire concernant les limites de zones, le nombre d'étages et la hauteur dans les zones UP1 et UP2, les entrées charretières et les empiètements en marges minimales.

2019-750 APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés ci-dessous, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les propriétés mentionnées ci-dessous, à sa réunion du 7 octobre 2019 et du 11 novembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les plans et documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement
107, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore	Construction d'un perron et aménagement paysager
48-50, avenue Victoria	Rénovations des parements extérieurs, portes et fenêtres
155, avenue Broadview	Construction d'un portique
3, avenue Gendron	Nouveau bâtiment résidentiel multifamilial
134, avenue Broadview	Rénovations extérieures en façade
225, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore	Aménagement paysager (allée véhiculaire)
234, avenue Braebrook	Nouvelle toiture métallique
155-221, avenue Mason	Ensemble de 28 nouvelles maisons de ville en copropriété
6321, autoroute Transcanadienne	Rénovation extérieures en façade (magasin Chapters - Indigo)

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance d'un permis, une garantie financière, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

- 2019-751** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 160, AVENUE DE LA BAIE-DE-VALOIS
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 160, avenue de la Baie-de-Valois :
- a) Un portique empiétant 2,95m (9,7pi) dans la marge avant et 2,7m (8,9pi) dans la marge avant secondaire plutôt que l'empiètement autorisé de 1,6m (5,2pi) ;
 - b) Un portique empiétant 10,6m² (114pi²) dans les marges avant plutôt que l'empiètement maximal autorisé de 6m² (64,6pi²).
- 2019-752** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 107, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 107, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, la construction d'un perron d'une superficie de 17,5m² (188pi²) plutôt que la superficie maximale autorisée de 9,3m² (100pi²).
- 2019-753** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 225, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 225, chemin du Bord-du-lac-Lakeshore, une allée véhiculaire ayant deux aires d'une largeur qui excèdent la largeur maximale permise de 6,1m (20pi), soit une aire ayant une largeur de 13,2m (43.5pi) et une autre de 9,46m (31pi).
- 2019-754** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 155, AVENUE BROADVIEW
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 155, avenue Broadview, la construction d'un portique de 9,6m² (103pi²), empiétant 6,8m² (73pi²) dans les marges avant, excédant l'empiètement maximal autorisé de 6m² (64,6pi²).
- 2019-755** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 284, AVENUE SAINT-LOUIS
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre que la piscine creusée existante au 284, avenue Saint-Louis soit située à 1,31m (4,3pi) de la limite de propriété nord, plutôt que la distance minimale requise de 1,52m (5pi).
- 2019-756** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2400, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2400, autoroute Transcanadienne :
- a) L'utilisation de matériaux de revêtement de classe 'A' sur 40% du mur latéral est d'un nouveau bâtiment industriel, plutôt que le minimum requis de 50% ;
 - b) Un bâtiment accessoire abritant des équipements mécaniques situés à 3m (9,8pi) de la limite de propriété arrière, plutôt qu'à la distance minimale requise de 10m (32,8pi).
- 2019-757** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 48-50, AVENUE VICTORIA
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 48-50, avenue Victoria :

- a) Que l'escalier existant donne accès au deuxième étage du bâtiment ;
- b) Que cet escalier empiète 0,76m (2,5pi) dans la marge latérale, là où un empiètement n'est pas autorisé ;
- c) Que cet escalier, d'une hauteur de plus de 1,5m (4,9pi), ne soit pas divisé par un palier ;
- d) Que le garage existant soit situé à 0,92m (3pi) de la limite de propriété nord et 0,81m (2,65pi) de la limite de propriété ouest plutôt que la distance minimale requise de 1m (3,3pi).

2019-758

REFUS – DÉROGATION MINEURE – 176, AVENUE WESTCLIFFE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :

DE refuser d'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 176, avenue Westcliffe, l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,83m (6pi) plutôt que la hauteur maximale permise de 1m (3,3pi).

2019-759

DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2019 AU 15 NOVEMBRE 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2019 AU 15 NOVEMBRE 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 21 octobre 2019 au 15 novembre 2019 et le registre des chèques pour la période du 21 octobre 2019 au 15 novembre 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-760

APPROBATION – CALENDRIER FIXANT LES DATES ET HEURES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE l'article 4 du Règlement PC-2712 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Ville de Pointe-Claire prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver le calendrier ci-dessous des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2020 dont les séances débiteront à 19 h 00.

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE**

21 janvier
11 février
10 mars
7 avril
5 mai
2 juin
7 juillet
18 août
8 septembre
6 octobre
3 novembre
1 décembre

2019-761

DÉPÔT – REGISTRE FAISANT ÉTAT DE TOUT DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET TOUT AUTRE AVANTAGE EXCÉDENT 200 \$ AYANT ÉTÉ REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DEPUIS 2018

Le registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité et tout autre avantage et qui n'est pas de nature privée, lorsque sa valeur excède la somme de 200 \$ ayant été reçu par un membre du conseil de la Ville de Pointe-Claire, depuis le 4 décembre 2018, est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2019-762 DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La greffière fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, suite à l'élection du 5 novembre 2017, et les membres du conseil en prennent acte.

2019-763 AUTORISATION – MANDAT SPÉCIAL – DÉPÔT D'UN ACTE D'ACQUIESCEMENT PARTIEL À LA COUR SUPÉRIEURE

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette,
Appuyé par le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser le dépôt à la Cour Supérieure, dans le dossier portant le numéro 500-17-109852-197, d'un acte d'acquiescement partiel à la demande et mandater à cette fin la firme d'avocats « Bélanger Sauvé » afin de préparer la documentation requise.

2019-764 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT – ADHÉSION À L'« UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à renouveler l'adhésion à l'« Union des municipalités du Québec (UMQ) », pour un montant total de 36 057,45 \$, taxes incluses (la cotisation annuelle de 19 748,24 \$ et la cotisation du carrefour du capital humain de 16 309,20 \$) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-494, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14247 émis le 20 novembre 2019.

2019-765 AUTORISATION – TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES DE POSTES BUDGÉTAIRES ASSOCIÉS À DES RÉSERVES POUR LESQUELS LES PROJETS, LES TRAVAUX OU LES ACHATS D'ÉQUIPEMENT SONT COMPLÉTÉS OU ANNULÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'autoriser le transfert de soldes disponibles de postes budgétaires associés à des réserves pour lesquels les projets, les travaux ou les achats d'équipement sont complétés ou annulés, pour un montant total de 139 664,61 \$, lesquels sont indiqués à titre de « Soldes disponibles à transférer » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » et apparaissant à l'annexe 1 jointe au dossier décisionnel 19-315-13856.

2019-766 AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DU GOUVERNEMENT DU CANADA À ÊTRE VERSÉE À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA RÉPARATION DU CENTRE AQUATIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire autorise la présentation du projet de réparation du centre aquatique de Pointe-Claire au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Pointe-Claire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire désigne monsieur Patrice Langlois, directeur – Gestion du territoire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada, à être versée à la Ville de Pointe-Claire pour la réparation du centre aquatique.

- 2019-767** AUTORISATION – SIGNATURE – DOCUMENTS REQUIS POUR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA PÉRIODE DE DÉCEMBRE 2019 À DÉCEMBRE 2020
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, gestionnaire principale – Ingénierie, à signer les documents requis pour le Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques pour la période de décembre 2019 à décembre 2020 ;
- D'autoriser monsieur Patrice Langlois, directeur – Gestion du territoire à signer lesdits documents, en l'absence de madame Marie-Christine Pagé, gestionnaire principale – Ingénierie.
- 2019-768** ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – CAMPAGNE « CENTRAIDE 2019 »
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'accorder un soutien financier à la campagne « Centraide 2019 » au montant équivalent à 50 % de la contribution des employés ;
- D'accorder un montant additionnel de 400 \$ pour l'achat de quatre (4) chèques-cadeaux de 100 \$;
- D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-193-00-989 et 02-111-00-698, tel qu'il appert du certificat du trésorier n°19-14156 émis le 22 novembre 2019.
- 2019-769** ACCORDER – SOUTIEN FINANCIER – ORGANISME « CHEVALIERS DE COLOMB »
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'accorder un soutien financier à l'organisme « Chevaliers de Colomb » pour un montant total de 500 \$;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14216 émis le 18 novembre 2019.
- 2019-770** APPROBATION ET AUTORISATION – PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019 – OBJECTIFS 2019 DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ POUR SOUMISSION À L'« OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC »
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver le plan d'action municipal pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées 2019 ; et
- D'autoriser les objectifs 2019 du comité d'accessibilité pour soumission à l'« Office des personnes handicapées du Québec ».
- 2019-771** AUTORISATION – MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE PERCEPTION DES TAXES ET DE RECOUVREMENT DES ARRÉRAGES DE TAXES
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'autoriser la modification de la politique de perception des taxes et de recouvrement des arrérages de taxes pour procéder à la vente pour taxes de tout immeuble pour lequel un montant de taxes d'au moins 500 \$ s'avère dû depuis l'année fiscale précédente (solde au 30 septembre) plutôt que 100 \$.
- 2019-772** ADOPTION – MODIFICATION AU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE FORESTERIE URBAINE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'adopter la modification au plan d'action de la politique de foresterie urbaine de la Ville de Pointe-Claire.

2019-773 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DE 2020 À 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme à partir de janvier 2020 pour une période de deux (2) ans :

- Madame Jessica Milligan ;
- Monsieur Ludovic Matthews ;
- Monsieur David Covo ;

de plus, pour les bâtiments et propriétés d'intérêt patrimonial, identifiés au chapitre 13 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, ainsi que pour les projets d'aménagement touchant le site patrimonial de la pointe Claire, le service d'urbanisme en informera la *Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire*, afin d'obtenir leurs commentaires sur le projet, et, au besoin, invitera un représentant de cette société à assister à la réunion du comité consultatif d'urbanisme au cours de laquelle le projet sera discuté.

2019-774 RENOUVELLEMENT – MANDAT DE MONSIEUR ROB GELLER COMME MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE renouveler le mandat de monsieur Rob Geller comme membre du conseil d'administration du club aquatique de Pointe-Claire pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

2019-775 NOMINATION – DRE. BETH HAZEL COMME PRÉSIDENTE DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE nommer Dre. Beth Hazel comme présidente du club aquatique de Pointe-Claire pour l'année 2020, et ce, conformément aux règlements de la régie interne du club.

2019-776 NOMINATION – MADAME CATHERINE BATTERSHILL COMME VICE-PRÉSIDENTE DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE nommer madame Catherine Battershill comme vice-présidente du club aquatique de Pointe-Claire pour l'année 2020, et ce, conformément aux règlements de la régie interne du club.

2019-777 NOMINATION – MADAME HÉLÈNE COUSINEAU COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE nommer madame Hélène Cousineau comme membre du comité consultatif de Stewart Hall pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

2019-778 NOMINATION – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire pour une période de trois (3) ans à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- Monsieur Noberto Majlis ;
- Monsieur Ryan Cooper ;

DE prolonger les mandats des personnes suivantes pour une période de trois (3) à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- Madame Geneviève Myhal ;
- Madame Chantal Saint-Jarre.

2019-779

AUTORISATION – ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à s'engager à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

D'autoriser la Ville à s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

D'autoriser la Ville à approuver le contenu et autoriser l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de la programmation de travaux 2020 jointe à cette résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

D'autoriser la Ville à s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

D'autoriser la Ville à s'engager à informer le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2019-780

AUTORISATION – 35^e ÉDITION DU « GRAND PRIX DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL »

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Gilles Girouard, directeur – Culture, sports, loisirs et développement communautaire, madame Micheline Bélanger, planificatrice – Arts, culture et bibliothèques, madame Christine Duchesne, coordonnatrice – Activités culturelles ainsi que deux membres du conseil à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 35^e édition du « Grand Prix du Conseil des arts de Montréal » qui aura lieu le 19 mars 2020 au Palais des Congrès de Montréal ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-702-20-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n°19-14034 émis le 19 novembre 2019.

2019-781

AUTORISATION – GALA ANNUEL DE LA SAINT-VALENTIN ORGANISÉ PAR LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QUE monsieur le maire Belvedere a été invité à participer au 21^e gala annuel de la Saint-Valentin devant se tenir le 14 février 2020 ;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et que certains protocoles exigent la présence de monsieur le maire Belvedere et de son épouse, madame Sandra Hudon ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire Belvedere et son épouse, madame Sandra Hudon, à représenter la Ville de Pointe-Claire au gala annuel de la Saint-Valentin organisé par la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île qui aura lieu le 14 février 2020 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés lors de cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14202 émis le 15 novembre 2019.

2019-782

AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DE L'« UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) » – CONGRÈS DE LA « FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser le maire John Belvedere, mesdames les conseillères Thorstad-Cullen et Homan et monsieur le conseiller Stork, possiblement monsieur le conseiller Webb et monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'« Union des Municipalités du Québec (UMQ) » qui aura lieu à Montréal du 20 au 22 mai 2020 ;

D'autoriser la participation du maire Belvedere, de mesdames les conseillères Thorstad-Cullen, Homan et Stainforth et de messieurs les conseillers Stork et Cowan, au congrès de la « Fédération canadienne des municipalités (FCM) » qui se déroulera à Toronto du 4 au 7 juin 2020 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés lors de ces congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-111-00-313 et 02-131-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14293 émis le 22 novembre 2019.

2019-783

APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES DU CENTRE DES COMMUNICATIONS DE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver un protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue relatif à la fourniture de services du centre des communications de Pointe-Claire ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, l'assistante-greffière, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-784 REJET D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DU REFRIGÉRATEUR AU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé, entre le 29 octobre 2019 et le 11 novembre 2019, pour la fourniture de services professionnels pour le remplacement du réfrigérateur au centre culturel Stewart Hall ;

ATTENDU QU'une seule firme, à savoir « Les Services exp inc. », a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement le montant estimé pour l'octroi de ce contrat ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

DE rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la fourniture de services professionnels pour le remplacement du réfrigérateur au centre culturel Stewart Hall.

2019-785 REJET DES SOUMISSIONS – DÉCONTAMINATION FONGIQUE À L'ARÉNA BOB BIRNIE

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé, entre le 24 septembre 2019 et le 21 octobre 2019, pour la décontamination fongique à l'aréna Bob Birnie ;

ATTENDU QUE les prix soumis excèdent largement le montant estimé pour l'octroi de ce contrat ;

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour la décontamination fongique à l'aréna Bob Birnie.

2019-786 ANNULATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé, entre le 26 août 2019 et le 19 septembre 2019, pour la fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs ;

ATTENDU QU'un contrat a été octroyé à la firme « SC services de gestion KPMG », qui a obtenu le plus haut pointage lors du comité qualité, pour un montant total de 59 959,46 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE la structure et la responsabilité définies ne sont pas conformes au document déposé dans le cadre de l'appel d'offres GP1933-19111 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU :

D'annuler le contrat octroyé à « SC Services de gestion KPMG » pour la fourniture de services professionnels pour accompagner la Ville de Pointe-Claire dans la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des actifs.

2019-787 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE TRADUCTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de traduction à « Gwendolyn Schulman », pour un montant total de 52 888,50 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, conformément aux documents de l'appel d'offres DP190027 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14273 émis le 26 novembre 2019.

2019-788 OCTROI D'UN CONTRAT – REVUE GÉNÉRALE DES RECOUVREMENTS POTENTIELS RELATIFS AUX TAXES À LA CONSOMMATION ET POUR L'ANALYSE DE L'EFFICACITÉ FINANCIÈRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour une revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et pour l'analyse de l'efficacité financière à « Consultaxe ltée », pour un montant total de 101 100 \$, taxes incluses ;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-137-00-413, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14152 émis le 19 novembre 2019.

2019-789 OCTROI D'UN CONTRAT – DES TRAVAUX D'ABATTAGE DE 350 FRÊNES SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS ET LE LONG DES RUES INCLUANT LE RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage de 350 frênes situés sur le domaine public dans les parcs et espaces verts et le long des rues, incluant le ramassage de débris ligneux, pour l'automne 2019 jusqu'au 30 avril 2020, à « Arboriculture de Beauce inc. », qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 377 549,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190074 ;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14241 émis le 22 novembre 2019.

2019-790 APPROBATION ET AUTORISATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA RÉPARATION DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE LES AVENUES MANFRED ET DELMAR, INCLUANT L'AJOUT DE BASSINS DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES – ENTENTE RELATIVE À LA RÉCLAMATION POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Roxboro Excavation inc. », pour la réparation du boulevard Hymus, entre les avenues Manfred et Delmar, incluant l'ajout de bassins de rétention des eaux pluviales, pour un montant total de 72 000 \$, taxes incluses ;
D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 7 299 218,88 \$, taxes incluses ;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-873, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14281 émis le 21 novembre 2019 ; et
EN CONSÉQUENCE approuver une entente relative à la réclamation pour des travaux supplémentaires d'excavation.

2019-791 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATIONS DE LA MAÇONNERIE AU CHALET DE PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « GB Cotton inc. », pour les réparations de la maçonnerie au chalet de parc Terra-Cotta, pour un montant total de 20 316,64 \$, taxes incluses ;
D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 54 933,91 \$, taxes incluses ;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-03-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14264 émis le 22 novembre 2019.

2019-792 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – L'INSTALLATION DE SIGNAUX CLIGNOTANTS POUR TRAVERSES PIÉTONNIÈRES EN DIVERS ENDROITS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Signalisation Kalitec inc. », pour l'installation de signaux clignotants pour traverses piétonnières en divers endroits, pour un montant total de 624,43 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 62 686,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14198 émis le 18 novembre 2019.

2019-793 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT RECONSTRUCTION DE L'AVENUE SUNNYSIDE, ENTRE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET LE PARC SUNNYSIDE, ET DE L'AVENUE WINDWARD, ENTRE LES AVENUES SUNNYSIDE ET COOLBREEZE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-NESIS inc. », pour la reconstruction de l'avenue Sunnyside, entre l'avenue Saint-Louis et le parc Sunnyside, et de l'avenue Windward, entre les avenues Sunnyside et Coolbreeze, pour un montant total de 24 903,59 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 742 160,08 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14200 émis le 18 novembre 2019.

2019-794 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION DU PAVAGE ET LA RÉPARATION DES SERVICES DU BOULEVARD DES SOURCES, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Pavages d'amour inc. », pour la réparation du pavage et la réparation des services du boulevard des Sources, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, pour un montant total de 12 231,35 \$, taxes incluses (11 167,84 \$ payable par la Ville de Dorval et 1 063,51 \$ payable par la Ville de Pointe-Claire) ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 002 405,55 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-419-42-896 et 02-320-00-523, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14208 émis le 18 novembre 2019.

2019-795 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SCIAGE DES BILLES DE BOIS DE FRÊNES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Scierie Ormstown », pour sciage des billes de bois de frênes, pour un montant total de 1 142,85 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 25 287,60 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14229 émis le 22 novembre 2019.

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 904 294,19 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14220 émis le 20 novembre 2019.

2019-801

APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – L'AJOUT DE CASES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE LANTHIER, ENTRE LES AVENUES DU GOLF ET CARTIER

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Réhabilitation Du O inc. », pour l'ajout de cases de stationnement sur l'avenue Lanthier, entre les avenues du Golf et Cartier, pour un montant total de 8 320,68 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 148 762,65 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-834, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14222 émis le 21 novembre 2019.

2019-802

APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – DÉPLACEMENT D'UN ÉGOUT PLUVIAL EXISTANT SUR L'AVENUE SUMMERHILL

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-NESIS inc. », pour le déplacement d'un égout pluvial existant sur l'avenue Summerhill, pour un montant total de 3 594,62 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 99 944,60 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-412-42-797, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14218 émis le 21 novembre 2019.

2019-803

APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICE DE DISPOSITION ET VALORISATION D'ARTICLES REMBOURRÉS POUR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « 9238-4627 Québec inc. (MATT Canada) », pour la fourniture de service de disposition et valorisation d'articles rembourrés pour la Ville de Pointe-Claire, pour un montant total de 20 552,75 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 79 269,34 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14194 émis le 22 novembre 2019 ;

DE renoncer à la dernière année ferme du contrat afin de relancer un appel d'offres.

2019-804

APPROBATION ET AUTORISATION – MODIFICATION AU CONTRAT – AMENDEMENT BUDGÉTAIRE – RÉPARATION DU TERRAIN DU PARC TERRA-COTTA

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Pelouse Santé inc. », pour la réparation du terrain du parc Terra-Cotta, pour un montant total de 16 807,48 \$, taxes incluses ;

D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 17 000 \$ du poste budgétaire 02-701-74-627 au poste budgétaire 02-701-71-559 ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 143 015,53 \$, taxes incluses ; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14253 émis le 22 novembre 2019.

2019-805 CONTRAT – OPTION – TRAVAUX D'AÉRATION, DE FERTILISATION, DE SUR-ENSEMENCEMENT, DE TERREAUTAGE ET DE GAZONNEMENT DES TERRAINS SPORTIFS ET DE PRESTIGES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec « Pelouse Santé inc. », pour les travaux d'aération, de fertilisation, de sur-ensemencement, de terreautage et de gazonnement des terrains sportifs et de prestiges, conformément aux documents de l'appel d'offres TP170021, pour un montant total de 43 331,44 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement à l'approbation du budget 2020.

2019-806 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Pénéga », pour l'année 2020, pour la fourniture de services professionnels de graphisme, pour un montant total de 122 448,38 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14269 émis le 20 novembre 2019.

2019-807 RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT – ASSURANCES DE DOMMAGES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances de dommages avec « BFL Canada inc. », pour l'année 2020, pour un montant total de 251 643 \$, taxes incluses, le tout en conformité à l'entente de groupe avec les municipalités reconstituées de l'île de Montréal ;

D'autoriser le paiement de la « quote-part » au fonds de garantie de l'« Union des Municipalités du Québec (UMQ) » pour un montant total de 63 617 \$, taxes incluses ;

D'imputer ces dépenses aux postes budgétaires 02-195-00-441 et 02-195-00-955, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14120 émis le 28 octobre 2019.

2019-808 RETRAIT – CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES DE SAUVEGARDE, DE MISE À JOUR ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SITE WEB ET L'INTRANET

Le sujet relatif à l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Cybens Technologies inc. », pour la fourniture de services de sauvegarde, de mise à jour et de développement pour le site web et l'Intranet, pour l'année 2020, pour un montant total de 31 790,59 \$, taxes incluses, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2019-809 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME POUR LES PUBLICATIONS MUNICIPALES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Duval Design », pour l'année 2020, pour la fourniture de services professionnels de graphisme pour les publications municipales, pour un montant total de 54 199,22 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14266 émis le 20 novembre 2019.

2019-810 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « PG Solutions inc. », pour l'année 2020, pour la fourniture de services d'entretien et assistance technique de divers logiciels, pour un montant total de 167 156,40 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-28-551 et 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13993 émis le 25 octobre 2019.

2019-811 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES D'IMPRESSION DES OUTILS DE COMMUNICATIONS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
De se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Novexco inc. (Hamster) », pour l'année 2020, pour la fourniture de services d'impression des outils de communications, pour un montant total de 54 049,41 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14250 émis le 20 novembre 2019.

2019-812 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « WebTV,coop », pour l'année 2020, pour la webdiffusion des séances du conseil municipal, pour un montant total de 27 961,92 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14246 émis le 21 novembre 2019.

2019-813 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES D'IMPRESSION DES PUBLICATIONS ANNUELLES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Impression Paragraph inc. », pour l'année 2020, pour la fourniture de services d'impression des publications annuelles de la Ville, pour un montant total de 145 849,24 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14252 émis le 20 novembre 2019.

2019-814 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT SENIOR BILINGUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec « Astérisme, relations publiques et communication », pour l'année 2020, pour la fourniture de services professionnels de consultant senior bilingue, pour un montant total de 93 819,60 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-420, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14224 émis le 21 novembre 2019.

2019-815 CONTRAT – OPTION – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN « KIA SOUL EX » ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU : DE se prévaloir de l'option prévue au contrat intervenue avec « Kia Cap-Santé », pour la fourniture et la livraison d'un « Kia Soul EX », année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, autoriser l'achat d'un « Kia Soul EX », année 2019, pour un montant total de 25 159,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190028 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 33-020-18-013, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14286 émis le 22 novembre 2019.

2019-816 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES POUR LE TRANSPORT DE LA CLIENTÈLE AÎNÉE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU CENTRE CULTUREL STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services pour le transport de la clientèle aînée dans le cadre de la programmation du centre culturel Stewart Hall ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes du Québec (système dit "appels d'offres - qualité à une enveloppe, incluant le prix")*.

2019-817 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de décembre 2019, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-818 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 3 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 3 décembre 2019, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines.

2019-819 APPROBATION – PIIA – 15, AVENUE BOWLING GREEN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 15, avenue Bowling Green, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation, avec modifications, des plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 15 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE les conditions requises par le service d'urbanisme ont été respectées par le demandeur ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 juin 2019 et le 31 juillet 2019 :

- Plan d'implantation révisé_2019-11-15;
- Échantillons_2019-06-25;
- Élévations architecture_2019-07-31;
- Évaluation Arboricole_15 Bowling Green_arboriculture__10-07-2019;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 15, avenue Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront exécuter les travaux, conformément aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 17 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-820

RATIFIER – COLLOQUE « REPENSONS NOTRE TERRITOIRE »

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE ratifier la participation de monsieur Marc Tanguay, directeur – Inspection-Sécurité publique, au colloque « Repensons notre territoire » qui a e lieu le 7 novembre 2019 à Québec ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce colloque, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-291-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-14163, émis le 13 novembre 2019.

2019-821

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 21 h 27.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 92.1 de la « *Loi sur les cités et villes du Québec, chapitre C-19* », la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision prise, par conséquent, une modification est apportée à la résolution 2019-779.

La modification est nécessaire pour corriger la version française de la résolution 2019-779 adoptée à la séance ordinaire du 3 décembre 2019.

La version française de la résolution se lit comme suit :

« 2019-779 AUTORISATION – ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
RÉSOLU : D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à s'engager à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

D'autoriser la Ville à s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

D'autoriser la Ville à approuver le contenu et autoriser l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de la programmation de travaux 2020 jointe à cette résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

D'autoriser la Ville à s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

D'autoriser la Ville à s'engager à informer le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. »

Or, cette résolution aurait dû se lire ainsi :

« 2019-779 AUTORISATION – ENGAGEMENT – RESPECTER LES MODALITÉS DU GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
RÉSOLU : D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à s'engager à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

D'autoriser la Ville à s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

D'autoriser la Ville à approuver le contenu et autoriser l'envoi au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe à cette résolution et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* ;

D'autoriser la Ville à s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

D'autoriser la Ville à s'engager à informer le *Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. »

Le présent procès-verbal de correction sera joint à la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, et entrera en vigueur à compter de sa signature. Le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la séance régulière du 21 janvier 2020.

Je soussignée, Me Caroline Thibault, greffière pour la Ville de Pointe-Claire, atteste par la présente avoir modifié en conséquence la résolution 2019-779.

Donné à Pointe-Claire, ce 19^{ième} jour de décembre 2019

Me Caroline Thibault
Greffière

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec, chapitre C-19*, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision prise, par conséquent, une modification est apportée à la résolution 2019-753.

La modification est nécessaire pour corriger la version française et anglaise de la résolution 2019-753 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2019.

La version française de la résolution se lit comme suit :

« **2019-753** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 225, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 225, chemin du Bord-du-lac–Lakeshore, une allée véhiculaire ayant deux aires d'une largeur qui excèdent la largeur maximale permise de 6,1m (20pi), soit une aire ayant une largeur de 13,2m (43.5pi) et une autre de 9,46m (31pi). »

Or, cette résolution aurait dû se lire ainsi :

« **2019-753** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 225, CHEMIN DU BORD-DU-LAC–LAKESHORE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 225, chemin du Bord-du-lac–Lakeshore, une allée véhiculaire ayant deux aires d'une largeur qui excèdent la largeur maximale permise de 6,1m (20pi), soit une aire ayant une largeur de 11,1 m (36,4 pi) et une autre de 8,8 m (28,8 pi). »

Le présent procès-verbal de correction sera joint à la version française et à la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2019, et entrera en vigueur à compter de sa signature. Le présent procès-verbal de correction sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2020.

Je soussignée, Me Caroline Thibault, greffière pour la Ville de Pointe-Claire, atteste par la présente avoir modifié en conséquence la résolution 2019-753.

Donné à Pointe-Claire, ce 27^{ième} jour de février 2020.

Me Caroline Thibault
Greffière